



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Renault Véhicules Industriels

Question écrite n° 55819

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet d'accord entre le groupe Renault et la firme automobile suédoise Volvo. Annoncé par la direction du groupe automobile français, cet accord prévoit l'échange de 10 % des titres du groupe Renault véhicules industriels/Marck contre 15 % des titres de AB Volvo, et qu'il est assorti d'un engagement de la part de Renault, d'acquérir sur le marché 5 % des titres de AB Volvo. Si cette opération peut à court terme s'inscrire dans une logique économique cohérente pour l'entreprise, il convient de s'interroger sur sa nature finale car elle pourrait conduire au retrait de Renault, d'un secteur majeur à savoir la production de poids lourds réalisée par la branche Renault véhicules industriels. Fort de ses 44 % que l'Etat détient dans le capital de Renault, celui-ci est en droit de faire valoir ses droits en qualité d'actionnaire. Le 10 mai dernier, votre prédécesseur soulignait devant la représentation nationale qu'il demanderait aux responsables de Renault de mener un débat approfondi, transparent, prospectif et loyal. Il lui demande de lui préciser l'évolution de ce dossier et la position du Gouvernement.

Texte de la réponse

Les autorités européennes et américaines de la concurrence ont donné leur feu vert à l'alliance Renault-Volvo dans le secteur du poids lourd, et l'organisation du nouveau groupe, dorénavant deuxième mondial dans ce secteur, peut commencer à se mettre en place. Un tel rapprochement stratégique s'avère intéressant pour le constructeur français dans une industrie du poids lourd où une taille mondiale est devenue un atout pour faire face à la hausse des coûts de développement et pour affronter la compétition internationale. Les complémentarités entre l'ensemble Renault véhicules industriels/Mack et Volvo sont fortes en matière de produits et d'implantation commerciale. Le nouveau groupe, en disposant d'une puissance commerciale plus importante, verra alors ses positions se renforcer dans de nombreux pays. Le champ des synergies entre les deux constructeurs est de surcroît significatif. Les premières à avoir été annoncées concernent les achats et les chaînes cinématiques. L'alliance prévoit que l'identité des produits et des marques ainsi que l'organisation de chacun seront préservées et développées. Renault véhicules industriels, société de droit français, continuera de produire ses véhicules en France. Le maintien des marques Renault et Mack et de leurs réseaux de distribution, comme d'ailleurs pour Volvo, passe notamment par l'existence de produits spécifiques même si certains composants peuvent être communs. Les organisations industrielles du nouveau groupe vont s'adapter à ces données avec la double exigence de rechercher des effets d'échelle tout en préservant les identités de chacun des constructeurs. Les stratégies industrielles devront également en tenir compte et seront établies, à partir d'une réflexion déjà engagée, sur la base d'un inventaire des moyens existants et de leurs évolutions programmées ainsi que de la stratégie concernant les produits. Le potentiel de développement qui s'ouvre désormais pour l'entreprise ne peut qu'amener à envisager des répercussions positives sur les volumes et donc pour les sites de production. Cette opération ne marque pas le retrait de l'entreprise Renault du secteur stratégique de la production de poids lourds. En détenant 20 % du capital de AB Volvo, Renault en devient, et de loin, le premier actionnaire, industriel de surcroît. Avec deux représentants au conseil d'administration de AB Volvo, Renault pourra donc continuer à exercer une influence forte sur l'activité poids lourds du groupe Volvo. La

marque Renault est conservée pour les poids lourds, ce qui est un élément supplémentaire de présence dans ce secteur. Le Gouvernement restera vigilant quant au respect des engagements pris par Renault dans le cadre de cette alliance, en termes de préservation de l'identité des produits et des marques et du maintien de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55819

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7283

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3124